



DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

Objet : Budget Photovoltaïques 62503 – Délibération relative à l'affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Muriel DEROOSE-DEBAS, Maire Adjoint qui supplée à l'absence de Monsieur Hubert LENAIN, Maire

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	2

Etaients présents :

Denis BEUSAERT, Mickaël RENAUDIN
Muriel DEROOSE-DEBAS, Stéphane ROGNON
Laurence GUERRY, Marie-Véronique VASSET
Marie LE NENAON, Karine VERNHES
Pascal POTIER

Formant la majorité des membres en exercice.
La séance a été ouverte à 18h00.

Absent excusé : Hubert LENAIN, Bernard POTTIER (pouvoir donné à Mickaël RENAUDIN),
Robert ROUCH (pouvoir donné à Laurence GUERRY)
Absent non excusé : David TROMBOFSKY, Cyril TURLURE

Date de la convocation : 26 mars 2025
Secrétaire de séance : Marie-Véronique VASSET
Également présente : Nathalie DESTIGNY, Secrétaire

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	5 560,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (22 000.00 - 16 440.00)	5 560,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	5 560,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
11 (9+2) VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0,00

PREND ACTE qu'au vu résultat de la section de fonctionnement (résultat à 0) et du résultat de la section d'investissement (excédentaire), aucune somme de la section de fonctionnement n'est portée à la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Pour le Maire empêché,
Le Maire Adjoint,
Muriel DEROOSE-DEBAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014 211406251 20250101 2025 0104 DEL02 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/04/2025

